

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

-----  
**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2017**  
**Séance du 12 décembre 2017**

**N° 15**  
**Objet : PPRt de l'usine**  
**ARKEMA – Convention**  
**financière de la mesure foncière**  
**de délaissement**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-sept et le douze du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommée secrétaire de séance : BREMOND Danièle**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BONNET Brigitte (jusqu'au rapport n° 30), BONZI Maryse, BREMOND Danièle, CAREL Serge, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine (jusqu'au rapport n° 31), DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 24), DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 20), PAUL Gérard, PAYAN Claude, PIERRISNARD Jacqueline, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric (à partir du rapport n° 5), REINAUDO Gilbert, RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Etait suppléé :**

FIAERT Claude a donné pouvoir à BOURG Brigitte

**Etaient représentés :**

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à DOMENGE Eliane  
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno  
BLOT Michel a donné pouvoir à REBOUL Childéric  
BONNET Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut  
CASA Chantal a donné pouvoir à BAILLE Denis  
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne  
EYMARD Max a donné pouvoir à PAUL Gérard  
FERAUD Maryline a donné pouvoir à CAREL Serge  
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle  
LEDEY Olivier a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
MALDONADO Jean Paul a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 19)  
PAUL Gilles a donné pouvoir à SUZOR Pierre  
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à NICOLOSI Philip

**Etaient excusés :**

AILLAUD Jean Pierre	LEJOSNE Patrick
AUBERT Serge	MAGAUD Marie José
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	REINAUDO Patrick
BARTOLINI Bernard	ROCHAT Jacques
BOURJAC Jean Marie	THONNATTE Lionel
BRUN Patricia	TONELLI Corinne
GRAVIERE Remy	URQUIZAR Danielle

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 14/12/2017**

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur Patrick VIVOS, rapporteur, expose ce qui suit :**

**Objet : Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'Usine Arkema à Château-Arnoux-Saint-Auban :**

**Convention de financement de la mesure foncière de délaissement – autorisation de signature**

**Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (P.P.R.T.) de l'usine ARKEMA à Château-Arnoux-Saint-Auban, prescrit par l'ETAT le 02 février 2011 a été approuvé par arrêté préfectoral le 15 mars 2017 (N° 2017-074-003).**

**Ce P.P.R.T. prévoit le délaissement\* d'un logement (parcelle bâtie cadastrée AE 42), sis au lieu-dit « Les Baumes » situé sur la commune de L'Escale et des parcelles non bâties attenantes AE 367 – 369 et 371.**

**Ce bien est concerné par le zonage rouge r2 du P.P.R.T. approuvé.**

**Le financement du coût de l'acquisition, des indemnités accessoires, des frais annexes et des dépenses liées à la limitation de l'accès et la démolition du bien par la commune de l'Escale, est organisé par la convention de financement de la mesure foncière proposée par les services de l'ETAT et jointe en annexe.**

**Ce coût est réparti entre l'ETAT, les collectivités financeurs (collectivités territoriales ou Etablissement Public de Coopération Intercommunale, soit la région Provence Alpes Côte d'Azur, le département des Alpes de Haute Provence, et la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération) percevant tout ou partie de la Contribution Economique Territoriale (CET) ainsi que l'exploitant à l'origine du risque (ARKEMA).**

**Dans le cadre d'échanges, à l'initiative de Mme la Sous-Préfète de FORCALQUIER, en présence des représentants des collectivités et de l'exploitant, le montant estimatif de la mesure foncière a été arrêté à 300 000,00 euros. La convention reprend cette somme.**

**Le montant revenant à la charge de la communauté est estimé à 60 840,00 euros. Il sera à consigner en une seule fois sur un compte spécifique auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.**

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2017

Application accordée F:\rosale.com

99\_DE-004-200067437-20171212-16\_12122017

Il vous est donc demandé

D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant, à signer la convention de financement de la mesure foncière dont vous avez été destinataire.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette acquisition seront prévus sur le budget 2018.

\*délaissement : action qui consiste à permettre au propriétaire d'un terrain bâti ou non de mettre en demeure la COLLECTIVITE ACQUEREUR sur le domaine sur lequel se situe le bien de procéder à son acquisition.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2017

Application agréée e-legalo.com

99\_DE-004-200067437-20171212-15\_12122017

